



Programme 2024

Formations courtes

SANTÉ

AU TRAVAIL

Stress en entreprise, modéliser, qualifier, comprendre et prendre en charge

Jeudi 14 mars 2024

🔗 **Contenus et objectifs :**

- > Distinguer les pathologies psychosociales progressives (stress, dépression, burn out, épuisement professionnel)
- > Donner du sens à certains comportements associés à ces pathologies (addictions, actes auto/hétéro agressifs, état de stupeurs, crises suicidaires)
- > Élaborer une démarche diagnostique guidée
- > Alimenter votre réflexion professionnelle sur les différents discours associés à ces pathologies

Un contenu interactif et un partage d'expérience sera privilégié, les apports théoriques viendront en complément, ils seront illustrés de nombreux exemples.

Intervenant :

Dr Ralph BALEZ, Docteur en psychologie, Psychologue et formateur

Coût : 300 euros

Allergologie et travail

Jeudi 4 avril 2024

🔗 **Contexte :**

Les allergies sont des problématiques de santé au travail bien connues, dont l'incidence est en augmentation constante. L'OMS estime qu'en 2050, 50% de la population mondiale présentera au moins une maladie allergique. Les facteurs déclenchants peuvent être des expositions professionnelles, amenant à de nécessaires aménagements de poste, reclassement ou inaptitude. L'enquête étiologique professionnelle est déterminante dans la démarche diagnostique, et nécessite une collaboration entre l'allergologue et le médecin de santé au travail. Par ailleurs, l'anaphylaxie professionnelle constitue une situation d'urgence au travail sur laquelle les médecins de santé au travail doivent être formés à intervenir. La formation associera des rappels théoriques et des cas pratiques.

🔗 **Objectifs :**

- > Mieux comprendre et identifier les différentes maladies allergiques professionnelles
- > Distinguer, prendre en charge et prévenir les eczéma de contact irritatifs et allergiques

- > Identifier, prendre en charge et prévenir les rhinites et asthmes professionnels allergiques
- > Prendre en charge les anaphylaxies professionnelles et identifier les situations à risque
- > Savoir prescrire des examens complémentaires adaptés dans le cadre d'une maladie allergique
- > Dans le cadre des campagnes de vaccination, connaître les différents types d'hypersensibilité aux vaccins.
- > Savoir évaluer le retentissement professionnel des maladies allergiques, d'origines professionnelles ou extra-professionnelles.

Intervenante :

Dr Greta GOURIER, Dermatologue et Allergologue au Centre Régional de Pathologies Professionnelles et Environnementales, CHU de Brest

Coût : 300 euros

Cadre et gestion pratique des différents niveaux de secret en santé au travail pour les médecins du travail et infirmiers de santé au travail

Jeudi 23 mai 2024

► **Contenus et objectifs :**

Le secret médical est une modalité spécifique de secret professionnel d'une très grande portée juridique et s'imposant à tout professionnel de santé. Il est l'un des piliers de l'exercice médical comme paramédical en France et bénéficie d'une jurisprudence abondante dans le cadre du soin. Toutefois, en santé au travail, le respect de ce secret est nettement complexifié par :

- > La complexité intrinsèque des rapports tripartites employeur-salarié-médecin du travail/IDEST
- > La complexité de l'environnement interne aux établissements (organigrammes complexes ; référents internes divers...)
- > La complexité de l'environnement externe aux établissements, institutionnel et non institutionnel, propre à la santé au travail (tiers extérieurs) ;
- > La numérisation intégrale des données de santé
- > Les lourds enjeux liés au travail, dans un environnement social de plus en plus judiciaire et de plus en plus attentif à la sécurité des données personnelles, en particulier de santé

- > Le manque de définitions spécifiques et de recommandations opposables prenant en compte les multiples spécificités d'exercice de la spécialité ;
- > Des changements itératifs réguliers du cadre réglementaire propre à la spécialité, avec notamment une extension régulière des missions et des interlocuteurs des professionnels de santé en santé au travail.

Cette formation se propose d'aider les professionnels de santé, médecins du travail et infirmiers de santé au travail, à mieux appréhender les périmètres des différents niveaux de secret s'imposant à eux en santé au travail.

Intervenant :

Dr Thomas BONNET, Médecin inspecteur du travail à la DREETS Bretagne

Coût : 300 euros

Obésité : prévention et accompagnement

Jeudi 13 juin 2024

➤ **Contenus et objectifs :**

Formation alliant théories et réflexions, échanges et partages afin de questionner les pratiques et de les faire évoluer dans la perspective du bien-être de la personne.

Obésité :

- > Définition/classification
- > Conséquences
- > Toutes les personnes en situation d'obésité doivent-elles être considérées comme malades ?

Prévenir :

- > À quel moment et comment peut-on parler de son poids à un patient ?
- > Connaitre les différents facteurs de prise de poids pour les rechercher chez un patient.

Accompagner

- > Axer la prise en charge sur la perte de poids ou sur la mise en place/le maintien de comportements protecteurs pour la santé.

Intervenante :

Mme Katell MAGOAROU GUERIN, diététicienne nutritionniste libérale à Saint Renan, Responsable de l'antenne brestoise du G.R.O.S (Groupe de Réflexion sur l'Obésité et le Surpoids).

Coût : 300 euros

Pathologies mentales en entreprises : au-delà de la nouveauté des RPS

Jeudi 19 septembre 2024

➤ **Contenus et objectifs :**

Psychopathologies au travail : clefs de repérage pour une amélioration de la prévention avant une bonne santé mentale ? Une approche des grands principes de la psychopathologie du travail, de la clinique des décompensations et de la nosographie des troubles spécifiques du stress.

- > Renforcer les connaissances en matière de santé psychique en lien avec les situations de travail.
- > Améliorer la capacité d'évaluation de la pathologie et le processus d'orientation.
- > Distinguer les pathologies psychiques de la souffrance au travail.

Intervenent :

Dr Charles VEY, Médecin psychiatre intervenant sur l'UMP du CHCB de Pontivy et sur le CMP de Gourin, Médecin Volontaire CUMP 22

Coût : 300 euros

Des propos sexistes au harcèlement sexuel, comment repérer et accompagner les personnels en ce qui concerne les violences sexistes et sexuelles au travail (VSS)

Jeudi 3 octobre 2024

► Contexte :

52 % des femmes et 27 % des hommes ont été victimes de harcèlement sexuel au travail. En Europe, six femmes sur dix ont été un jour confrontées, au cours de leur carrière professionnelle, à des violences sexistes ou sexuelles. Si ces chiffres semblent énormes par rapport à ceux dont on a entendu parler il y a une dizaine d'années, ce n'est pas que ces violences ont explosé, c'est que la parole se libère petit à petit. La médecine du travail est un espace de confidentialité et de prise en compte des réalités professionnelles du personnel. Il apparaît donc nécessaire que chacune et chacun puisse être formé à reconnaître et prendre en compte ces situations qui peuvent avoir un impact fort sur les notions de qualité de vie au travail et de bien-être au travail.

► Objectifs :

- > Connaître la pyramide des violences sexistes et sexuelles au travail
- > Identifier la victimation des personnels

- > Développer des réflexes durant l'échange pour repérer la victimation (posture, écoute, champ lexical, orientation)
- > Savoir qualifier la victimation suite à un témoignage
- > Accompagner les personnels en situation de victimation
- > Comprendre les ressorts sexistes et sortir des stéréotypes de genre ainsi que du cliché duel homme agresseur/femme victime
- > Connaître son périmètre de responsabilité

Intervenante :

Mme Marine BRUNEAU, experte égalité professionnelle et dirigeante du cabinet Egaluce

Coût : 300 euros

Suivi en santé au travail des travailleurs exposés aux contraintes hyperbares : recommandations

Jeudi 28 novembre 2024

➤ **Contenus et objectifs :**

Pratiquer une activité professionnelle au sein d'un environnement hyperbare expose l'être humain à des contraintes liées non seulement à l'augmentation de la pression barométrique caractérisant, en atmosphère sèche, la phase de compression ou, en immersion, la descente mais aussi à la décompression lors de la phase de retour à un environnement normobare.

Afin d'évoluer dans ce milieu professionnel à risque, le salarié hyperbare est suivi par un médecin du travail dans le cadre d'un suivi individuel renforcé (SIR). Ce SIR fait, à ce propos, l'objet de recommandations (établies et mises à jour par la Société Française de Santé au travail et la Société de Médecine et Physiologie Subaquatique et Hyperbare).

Après avoir refait le point sur les effets potentiels sur la santé de ces contraintes hyper-

bares et sur la réglementation actuelle, l'objectif de cette formation est de connaître :

- > Les principales avancées scientifiques, en termes de notions physiopathologiques, de risques, d'explorations cliniques et paracliniques susceptibles de guider les médecins du travail dans leurs décisions relatives à l'aptitude médicale d'un poste à contrainte hyperbare
- > Les examens complémentaires les plus appropriés dans la surveillance de ces salariés.

Intervenant :

Pr Brice Loddé, PU-PH, Centre Régional de Pathologies Professionnelles et Environnementales, CHU Brest, Laboratoire ORPHY Brest

Coût : 300 euros

Modalités des formations

Méthodes pédagogiques

Ces formations alternent des temps d'apprentissage théorique et de la mise en pratique. Les formateurs consacrent également des temps aux échanges sur des situations et cas concrets rencontrés par les participants afin de mettre en perspective les enseignements.

Validation de la formation

À l'issue de la formation, les stagiaires obtiennent une attestation prouvant leur participation à la formation. L'atteinte individuelle des objectifs de formation sera mesurée via l'enquête d'évaluation de la formation.

Durée

Les journées de formation durent 7h

Localisation des cours

Faculté de Médecine et Sciences de la Santé, Brest

Inscription

Ces formations sont destinées aux professionnels médicaux et paramédicaux travaillant dans le secteur de la santé au travail ou tout autre professionnel exerçant dans ce domaine. Toute demande d'inscription sera étudiée pour vérifier que le candidat possède ces prérequis.

Bulletin d'inscription des formations courtes sur : www.univ-brest.fr/fcsante

- > Formations courtes
- > Santé au travail
- > Candidature

Accessibilité

À l'UBO, l'espace Handiversité et un référent handicap formation continue et alternance vous accompagnent dans l'adaptation de votre parcours universitaire.

Contactez le 02 98 01 80 42, ou par mail : handicap.referentfc@univ-brest.fr, dès le début de vos démarches.

Responsable pédagogique

Pr Brice LODDÉ

*Professeur des Universités - Praticien Hospitalier
Université de Bretagne Occidentale
Médecin spécialisé en médecine du travail*

Contacts

Tél. 02 98 01 73 89

Mail : fcs.medecine@univ-brest.fr

Site web : www.univ-brest.fr/fcsante

SUFCA - Pôle Santé

(Service Universitaire
de Formation Continue et d'Alternance)
22 avenue Camille Desmoulins
CS93837 - 29238 Brest cedex 3

*Nos formations font l'objet de demandes de validation
auprès de l'ANDPC et/ou du FIF-PL. Nous contacter
pour plus de renseignements.*

Organisme habilité DPC



Suivez-nous sur les réseaux sociaux



Formation Continue et Alternance
Université de Bretagne Occidentale

@FCS_UBO

BULLETIN D'INSCRIPTION

Intitulé de la formation

Date(s)

Coût de la formation..... €/personne

État civil et coordonnées

Nom d'usage Nom de naissance

Prénom

Profession (obligatoire).....

Date de naissance.....

Adresse postale.....

CP..... Ville.....

Téléphone.....

Email (obligatoire).....

Modalités

Attention, votre convocation vous sera expédiée, uniquement par mail, une semaine avant la date de la formation.

- > Ce bulletin d'inscription signé vaut "Contrat" pour les prises en charge individuelles. Une convention sera établie pour les personnes dont la formation est prise en charge par l'employeur.
- > Les conditions détaillées dans lesquelles la formation est dispensée figurent ici : www.univ-brest.fr/fcsante
Formations courtes > Cliquez sur le domaine concerné.
- > Notre service doit être informé de toute annulation de la part du stagiaire au **minimum une semaine** avant la formation faute de quoi la formation sera facturée.
- > L'UBO se réserve le droit d'annuler la formation si le nombre d'inscrits est insuffisant.

Situation

Vous êtes salarié•e profession libérale

Employeur (si salarié•e)

N°RPPS ou ADELI

Adresse postale (professionnelle).....

CP..... Ville.....

Financement

Financement employeur

Nom de la structure

N° SIRET

Personne à contacter

Téléphone Email

Adresse

.....

Autofinancement

Cochez cette case si vous financez vous-même la formation ou si vous souhaitez faire une demande de prise en charge par le FIF-PL ou l'ANDPC.

Dans le cadre d'une prise en charge FIF-PL, le règlement est dû à l'issue de la formation.

Le FIF-PL vous remboursera tout ou partie du coût de la formation.

Merci de nous contacter en cas de demande de prise en charge auprès d'un autre organisme.

Modalités DPC

Dans le cadre d'une prise en charge par l'ANDPC, toutes les étapes (présentielles) du programme de formation sont obligatoires afin de bénéficier du financement proposé. En cas de refus de financement par l'ANDPC le stagiaire s'engage à verser à l'UBO le complément d'inscription.

En cas de difficultés dans l'exécution ou l'interprétation du contrat, les parties s'engagent à rechercher un règlement amiable, et peuvent faire appel au besoin à un médiateur : mediateur.sufca@univ-brest.fr. En cas de désaccord persistant, les différends seront soumis à l'appréciation du Tribunal Administratif de RENNES.

En signant ce contrat, le stagiaire s'engage à accepter les conditions générales de vente et reconnaît avoir pris connaissance du règlement intérieur relatifs aux activités de formation continue à l'UBO (www.univ-brest.fr/fc > Ressources > Modalités).

Fait à	Fait à Brest
Le	Le
Signature du stagiaire et cachet	Laurent BOURLÈS <i>Directeur du SUFCA</i>

Bulletin d'inscription à nous retourner **dès que possible, et au plus tard un mois avant la date de formation**

Par courrier

Faculté de Médecine et Sciences de la Santé
Pôle Formation Continue en Santé
22, avenue Camille Desmoulins
CS 93837 • 29238 BREST cedex 3

Par mail

fc.sante@univ-brest.fr
Plus d'infos > Tél : 02 98 01 73 89
Ou sur le site > www.univ-brest.fr/fcsante

**Merci de veiller à remplir toutes les rubriques, les bulletins incomplets ne seront pas traités.
Pour toute question, n'hésitez pas à nous contacter par téléphone ou par mail.**